



BUDGET 2016

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Présentation globale du budget

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2016 respecte l'équilibre budgétaire global tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

Le budget ordinaire

Le budget ordinaire pour 2016 présente des recettes pour une somme de 5.662.482,13€ et des dépenses pour une somme de 5.224.246,99 €, ce qui représente un excédent à l'exercice propre de 438.235,14 €.

Le budget extraordinaire

Le budget extraordinaire présente des recettes pour 1.565.767,06 € et des dépenses pour 1.850.748,00 €. Compte tenu du boni des exercices antérieurs, le budget extraordinaire présente un boni tous exercices confondus de 157.002,56 €.

II. Le service ordinaire

1.1. Les recettes

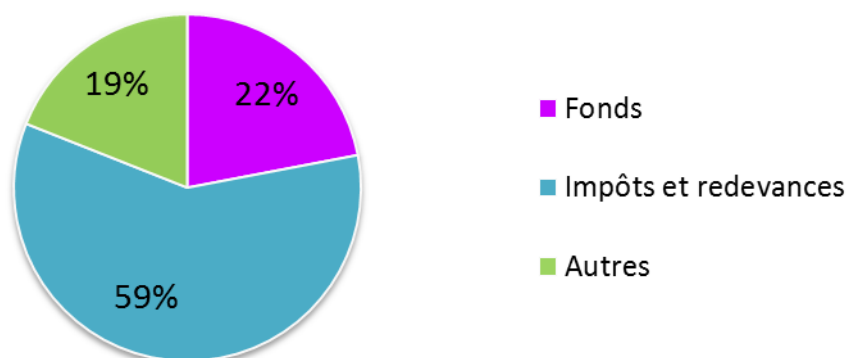
Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 5.662.482,13 €, soit une croissance de l'ordre de 8,8 % par rapport au budget 2015.

Les recettes ordinaires se répartissent comme suit :

- Transferts : 5.376.272,08€ (94,9 %) ;
- Prestations : 252.704,58 € (4,5 %) ;
- Dette : 33.505,47€ (0,6 %).

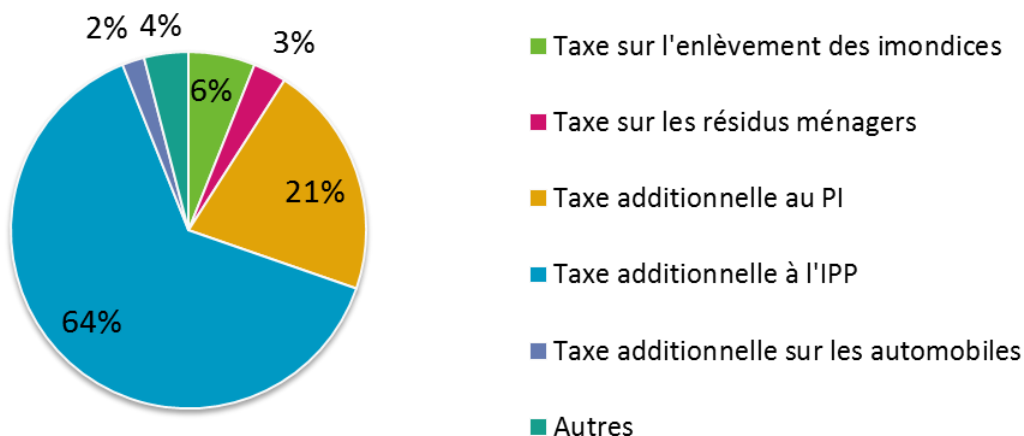
Les recettes de transferts sont donc largement les plus importantes :

Fonds : 1.169.508,58 € (1.136.313,21 € en 2015) ;
Impôts et redevances : 3.196.000,51 € (2.813.107,49 € en 2015) ;
Autres : 1.010.762,99 € (968.642,64 € en 2015).



Les taxes et redevances se répartissent comme suit :

Taxe sur l'enlèvement des immondices	194.924,00
Taxe sur les résidus ménagers	107.000,00
Taxe additionnelle au PI	662.193,91
Taxe additionnelle à l'IPP	2.030.240,08
Taxe additionnelle sur les automobiles	61.134,83
Autres	140.507,69

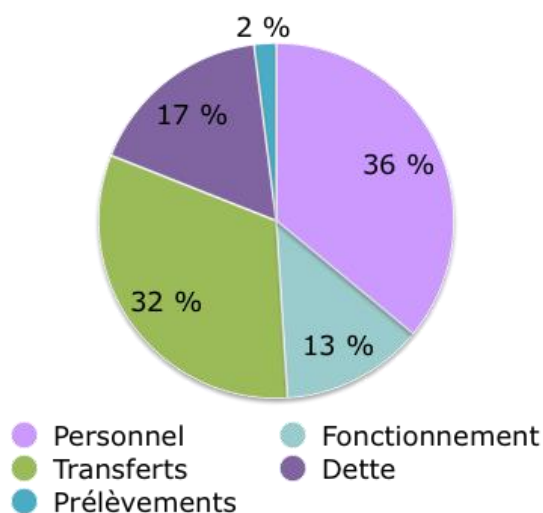


1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 5.224.246,99€, soit une augmentation de l'ordre de 0,9% par rapport au budget 2015 (5.175.565,40€).

Ces dépenses se décomposent comme suit :

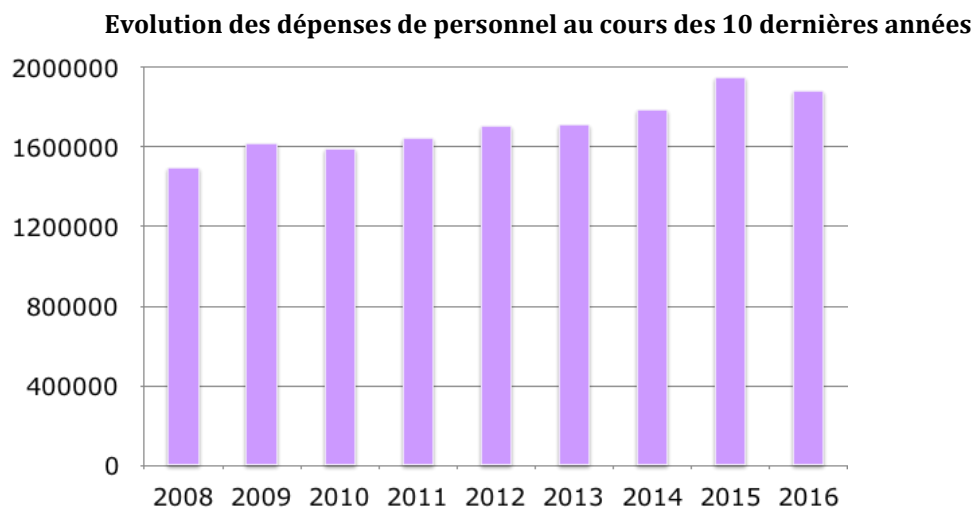
	%	Budget 2016	Budget 2015
Personnel	36%	1.881.591,19	1.947.609,91
Fonctionnement	13%	691.290,86	715.605,98
Transferts	32%	1.648.937,87	1.573.992,48
Dette	17%	905.427,07	873.633,11
Prélèvements	2%	97.000,00	64.723,92
Total	100%	5.224.246,99	5.175.565,40



1.2.1. Les dépenses de personnel

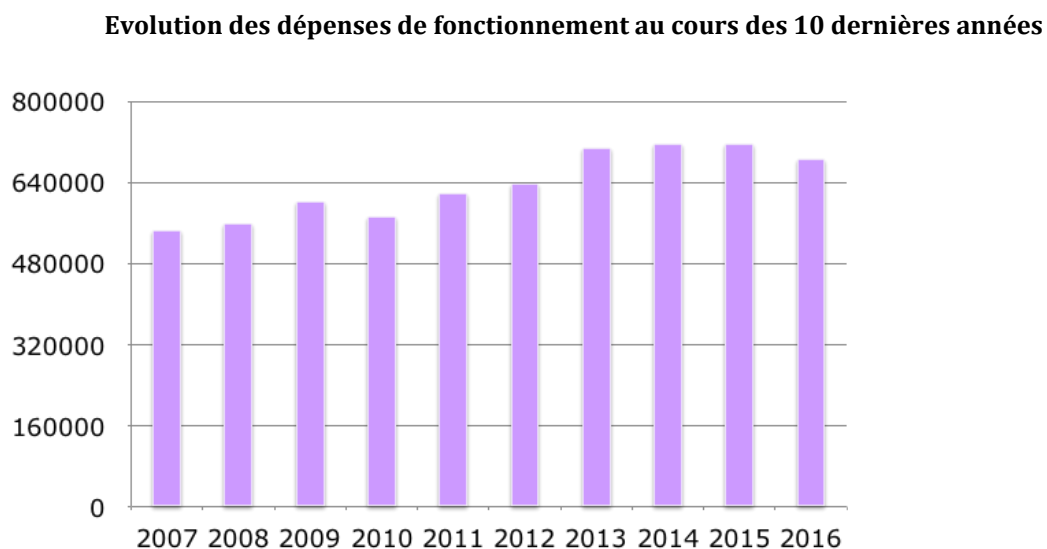
Les dépenses de personnel s'élèvent à 1.881.591,19 € pour 1.947.609,91€ en 2015.

La diminution des crédits de personnel par rapport au budget initial 2015 se justifie suite à deux admissions à la pension.



1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 691.290,86 €, soit une diminution de 3,4% par rapport à l'exercice 2015 (715.605,98 €).

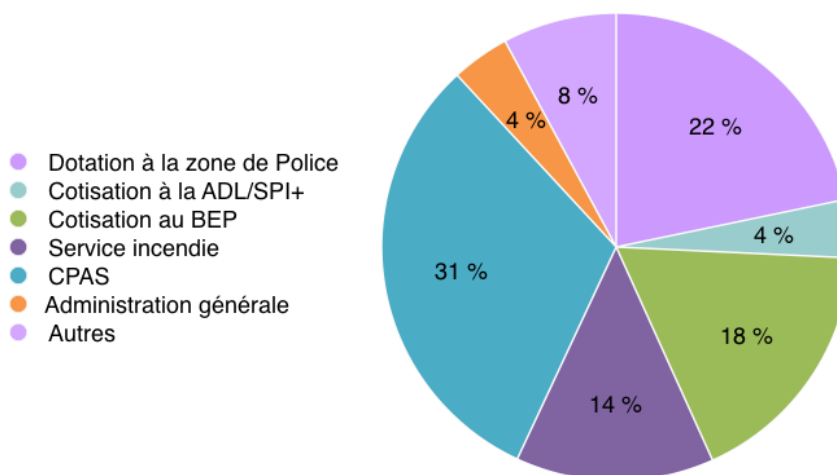


1.2.3. Les dépenses de transferts

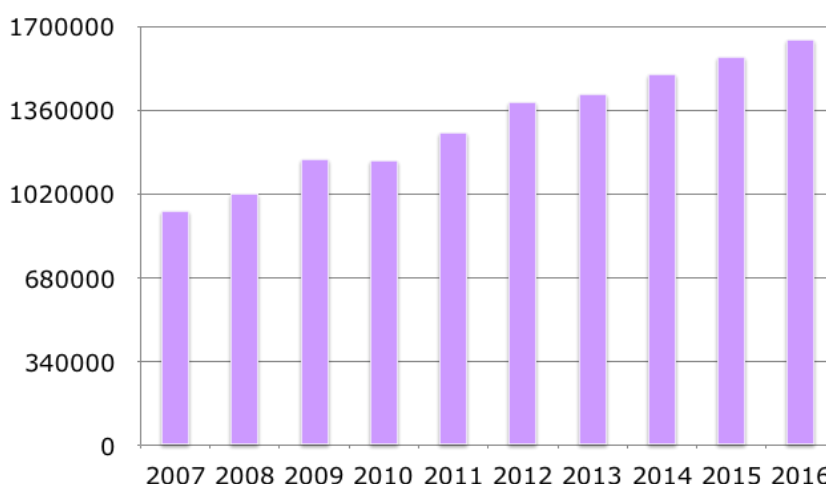
Ces dépenses de transfert s'élèvent à 1.648.937,87 € ce qui représente une augmentation de 4,8% par rapport au budget initial de l'exercice 2014 (1.573.992,48 €).

Cette augmentation est due principalement à l'intervention communale pour le Service Régional d'Incendie. L'année 2015 a vu se mettre en place la nouvelle structure issue de la réforme des Services de secours. Parallèlement, les communes dépendant du SRI de Huy ont dû procéder à un rattrapage des paiements des soldes des années antérieures, montants qui ne leur étaient pas connus début d'année. En 2015, c'est un montant total de 236.245 € qui a été versé et en 2016, c'est un montant de 132.058 € qui a été réservé dans ce cadre (35.080 € pour 2014 et 97.000 € en provision pour 2015). Sans oublier la dotation pour la nouvelle zone d'un montant 225.492 €.

Il faut également relever que la dotation initiale du CPAS est exactement la même que celle prévue au budget 2015.



Evolution des dépenses de transferts au cours des 10 dernières années



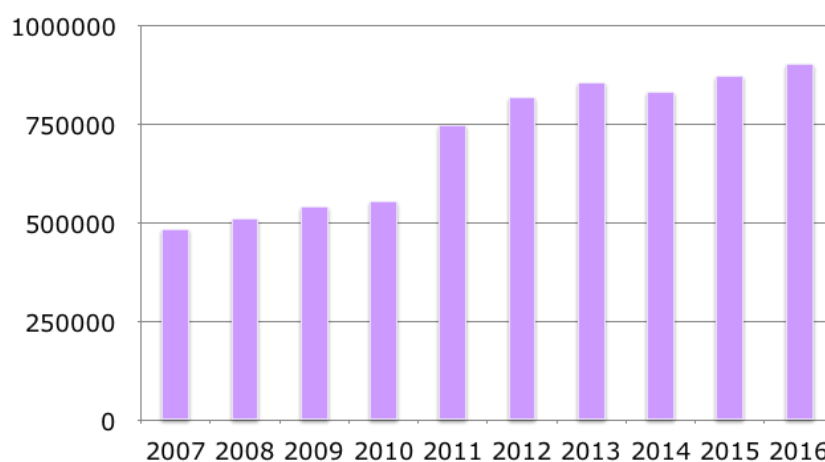
Ce tableau est très éclairant quant à l'évolution exponentielle des dépenses de transfert (sur lesquelles les communes n'ont aucune prise) ce qui a pour conséquence une diminution des moyens d'actions du pouvoir communal.

1.2.4. Les dépenses de dette

Les dépenses de dette pour l'exercice 2016 s'élèvent à 905.427,07 €, soit une augmentation de 3,6 % par rapport l'exercice 2014 où celles-ci s'élevaient à 873.633,11€.

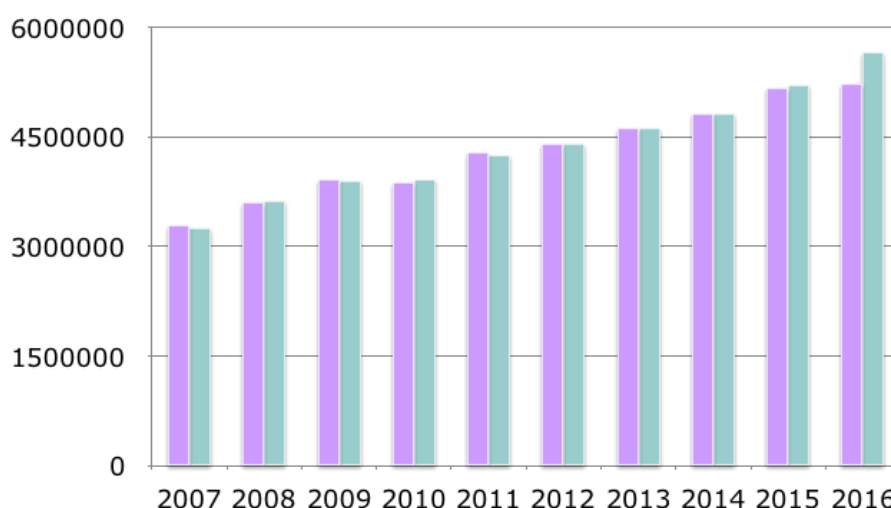
Cette augmentation est toutefois relative puisque toutes les dépenses d'investissements ne pourront être réalisées en 2015 compte tenu notamment des délais d'approbation des pouvoirs subsidiaires.

Evolution des dépenses de dette au cours des 10 dernières années



Le budget respecte bien entendu la balise fixée par le Gouvernement Wallon qui veut que pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre, et leurs entités consolidées, le montant des prêts pour investissements est limité à 180 €/habitant/an. En 2016, le montant des prêts pour investissements s'élève à 126,24 €/habitant/an (177,58 en 2015).

Evolution globale des recettes et des dépenses au cours des 10 dernières années



1.3. Le résultat

Le budget ordinaire présente un excédent à l'exercice propre de 445.948,64 €.

Cet excédent est toutefois à modérer. En effet, le SPF Finances nous a informés d'un important retard dans d'enrôlement de l'IPP en 2015. Ce retard devrait être récupéré en 2016 ...

Pour atténuer les problèmes de trésorerie, une « avance » d'un montant de 433.244,48 € correspondant plus ou moins à la diminution des recettes prévues, devrait nous être versée fin décembre 2015. Cette « avance » sera récupérée sur les versements effectués durant le premier semestre 2016.

En application de la circulaire du 26 novembre du Ministre des Pouvoirs locaux, le montant de cette « avance » a été inscrit dans le tableau de synthèse en « recettes en moins ».

Dès lors, les exercices antérieurs présentent un solde négatif de 362.603,99 €.

Le boni, tous exercices confondus est donc estimé à 36.015,32 €.

III. Le service extraordinaire

L'année 2016 verra la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement d'autres.

Citons notamment :

- ✓ la création d'un parking et d'infrastructures sportives et récréatives aux abords du hall omnisports à Héron;
- ✓ la création d'infrastructures récréatives (aire de jeux rue A. Dochain) ;
- ✓ la poursuite de l'égouttage dans les rues Deneffe et Roua ainsi que la poursuite de l'entretien de nos voiries;
- ✓ l'agrandissement de l'école de Waret-l'Evêque avec notamment la transformation du réfectoire et la création de nouveaux sanitaires;
- ✓ la réfection de la toiture de l'église de Waret-l'Evêque ;
- ✓ l'augmentation du potentiel d'accueil des enfants en bas âge via la transformation de la MCAE en crèche dans le cadre du plan Cigogne III.

Ces différents travaux ont pour but d'offrir à l'ensemble de la population de Héron en constante augmentation divers services et infrastructures leur permettant de s'épanouir dans notre commune dont le caractère rural sera préservé au travers d'un développement durable.

Ce programme d'investissements se détaille comme suit :

Objet	Prévision de dépense	Montants prévus par subsides	Part communale
Achat du Moulin de Ferrières	57.500,00		57.500,00
Réfection Rues Deneffe et Roua - FRIC 2013-2016	268.575,68		134.287,84
Réfection Toiture Eglise Waret - FRIC 2013-2016	220.860,00		119.142,00
Travaux d'entretien de voiries	100.000,00		100.000,00
Construction bassin de retenue à Lavoir	35.000,00	28.000,00	7.000,00
Aménagement école Waret-l'Evêque (PPT)	342.982,22	325.693,59	17.288,63
Aménagement école Waret-l'Evêque (Commune)	20.000,00		20.000,00
Aménagement Aire de jeux Lotissement A. Dochain	60.000,00	45.000,00	15.000,00
Aménagement terrains de sport à Héron (phase 1)	101.000,00	70.760,00	30.240,00

Transformation MCAE en crèche (Plan Cigogne III)	393.855,00	236.313,00	157.542,00
Egouttage AIDE - Souscriptions parts C	6.975,10		6.975,10
Aménagement terrains de sport à Héron (Phase 2)	244.000,00	210.490,00	33.510,00
	1.850.748,00	916.256,59	698.485,57

IV. Conclusions

La crise économique continue d'influencer notre vie quotidienne, cela complique la concrétisation d'un budget. Cependant la majorité communale présente son budget 2016 en boni et ce malgré un certain nombre de contraintes.

Ainsi, avec la mise en place de la nouvelle zone de secours HEMECO, les communes dépendant du service d'incendie de Huy ont dû entamer un rattrapage des paiements des soldes des années antérieures, montants qui ne leur étaient pas connus. En 2015, c'est un montant total de 236.245 € qui a été versé et en 2016, c'est un montant de 132.058 € qui a été réservé dans ce cadre, sans oublier la dotation pour la nouvelle zone d'un montant 225.492 €.

Par ailleurs, le Gouvernement fédéral continue à prendre des dispositions qui ont un impact non négligeable sur les finances communales comme par exemple :

- les exclusions du chômage ou encore les exclusions de l'assurance maladie invalidité qui renvoient les personnes concernées vers les CPAS et donc vers le budget communal ;
- les mesures adoptées dans le cadre de la Tax shift qui auront pour effet de diminuer les recettes IPP qui constituent 63% de nos recettes ;
- la suppression de la compensation touchée par les communes pour leurs habitants travaillant au Luxembourg et payant leurs impôts à l'étranger ;
- le sous-financement des zones de police et des zones de secours;
- la soumission des intercommunales à l'impôt des sociétés, ce qui diminue fortement les dividendes perçus par les communes ;
- et bien évidemment le retard dans le transfert des recettes des additionnels à l'IPP et au précompte immobilier. Ainsi, au 8 décembre 2015, notre commune a reçu 903.500€ sur son montant dû de 2.302.200 € !!!

Cette manière de procéder rend les communes exsangues en matière de trésorerie et les forcent à solliciter auprès des banques des ouvertures de crédits qui entraînent d'importantes charges d'intérêts.

Malgré cela, nous poursuivons notre politique de services à la population et ce sans toucher à l'emploi. Cette continuation n'est possible qu'au travers :

- d'une gestion rigoureuse de nos dépenses de personnel (-3,4 %) et d'une diminution de nos frais de fonctionnement (- 3,4%) ;
- d'une recherche permanente de subsides.

Cette situation ne pourra toutefois perdurer. Aussi, nous tenons à insister sur le fait qu'en raison du manque de compensation des décisions fédérales se répercutant sur leurs finances, les communes seront bientôt dans l'obligation de compenser elles-mêmes la baisse de leurs recettes par l'instauration de nouvelles taxes, par des licenciements ou encore par la réduction de services rendus aux citoyens.